

# ENCOURAGEMENTS FISCAUX

---

Parallèlement aux investissements publics et aux incitations moyennant les aides financières (subventions et primes), pour promouvoir les investissements privés en agriculture, l'Etat a procédé à la défiscalisation du secteur agricole, qui bénéficie des droits et taxes minimums exigibles à l'importation de certains produits et matériels destinés au secteur agricole ainsi que de tout impôt direct sur les revenus agricoles et de la TVA sur les produits et matériels agricoles ci-après :

- matériel de travail du sol et de récolte ;
- matériel d'irrigation et de pompage ;
- équipement en abri-serres ;
- matériels de forage et d'exploitation des eaux sous-terraines.

Les listes des produits et matériels soumis aux droits minimum à l'importation ou exonérés du paiement de la T.V.A, sont données ci-après :

## Liste n°1

<p style="text-align: center;"><b>PRODUITS ET MATERIEL SOUMIS AUX DROITS MINIMUMS A L'IMPORTATION (2,5%) AVEC EXONERATION DU PRELEVEMENT FISCAL A L'IMPORTATION (P.F.I)</b></p>
---

Les produits donnés dans cette liste ont seulement besoin d'un engagement de la part de l'importateur, dans lequel il s'engage à utiliser le matériel objet de l'importation à des besoins strictement agricoles, qu'il doit présenter à la douane pour bénéficier de l'exonération.

### MATERIEL AGRICOLE

- Tracteurs agricoles à roues ou à chenilles présentés à l'état monté ou sous forme d'éléments CKD destinés aux chaînes de montage agrées à cette fin par le Gouvernement, motoculteurs et pièces détachées.
- Machines, appareils et engins pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, à traction mécanique : épierreurs, sarcluses, épandeurs ou distributeurs d'engrais à traction mécanique, semoirs simples ou combinés, plantoirs et repiqueurs pour tubercules et plants, démarieuses de betteraves ou autres plantes, écimeuses et machines à pinces rogneuses, parties et pièces détachées de ces appareils.
- Charrues à socs et à versoirs.
- Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles à l'exclusion des tondeuses à gazon et des tarares et machines similaires pour le nettoyage des grains, parties et pièces détachées de ces appareils.
- Ramasseuses chargeuses de canne à sucre.
- Appareils mécaniques à projeter des produits insecticides, fongicides, herbicides et similaires.
- Poudreuses à semence, machine à tailler les greffons de vigne et d'arbres fruitiers, broyeurs à usage agricole, parties et pièces détachées de ces appareils.
- Ventilateurs anti-gelée.
- Ebauches en fer ou en acier spécifiquement destinées à l'élaboration de parties et pièces détachées, non dénommées ni comprises ailleurs.
- Canons paragrêles.
- Matériels utilisant des énergies renouvelables.
- Matériels et produits pour lutte anti-acridienne.
- Aéronefs destinés aux travaux agricoles aériens et leurs parties et pièces détachées.
- Décortiqueuses de céréales, leurs parties et pièces détachées.
- Silos en tôle ondulée ou profilée.
- Presse et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruit ou de boissons similaires.
- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs.

### INTRANTS

- Engrais.
- Désinfectants, insecticides, fongicides, herbicides...
- Résine synthétique en granulés destinés à retenir l'eau dans les sols.
- Maïs hybride de semence, les graines de semence de soja, de tournesol et de la betterave à sucre.
- Plants d'olivier et de noyer.

- Boutures non racinées et greffons de vigne et de rosacées.
- Plants de vigne, greffés ou racinés et plants de rosacées.
- Semences de prébase et base de blé dur, autres blés, orge, avoine et triticales.
- Semences de maïs autre qu'hybride.
- Semences de riz et de sorgho à grain.
- Semences de fèves, de soja, d'arachide, de lin, de colza, de coton, de sésame et de carthame.
- Semences fourragères.
- Graines de légumes.
- Semences de pastèque et de melon.
- Semence de fenouil.
- Tourbe à usage agricole.

#### **MATERIEL D'IRRIGATION ET DE POMPAGE**

- Moteurs à combustion interne stationnaires montés, en SKD ou en CKD, pompes à axe verticale, moto-pompes dites "pompes immergées" ou "pompes submersibles".
- Asperseurs et pivots mobiles.

## Liste n°2

<b>LISTE DE MATERIELS D'IRRIGATION ET DE SERRES POUVANT ETRE IMPORTES AU TAUX REDUIT DE 2.5 % ET EXONERATION DU PFI SANS VISA PREALABLE DU MINISTERE CHARGE DE L'INDUSTRIE</b>
--

Les produits donnés dans cette liste ont besoin, pour bénéficier de l'exonération, du visa de la Direction de la Programmation et des Affaires Economiques (DPAE) et d'un constat d'installation, pour apurer le dossier avec la douane.

### **MATERIELS NECESSAIRES A L'EQUIPEMENT EN MICRO-IRRIGATION :**

- Station de tête et de filtration comprenant :
  - Filtres à gravillons, à sable et à boues (acier inox)
  - Filtres à tamis (acier inox)
  - Injecteurs d'engrais ou mélangeurs (acier inox)
  - Vannes divers (bronze, fonte ou laiton, polyéthylène)
  - Manomètres (métallique)
  - Robinets pour manomètres
  - Purges d'air (laiton)
  - Clapets de non-retour (laiton ou fonte)
  - Valves de contrôle ou régulateur ou contrôleur de pression (bronze)
  - Jonctions acier (brides coudes, réductions tubes)
  - Programmateurs ou coffrets de commande (armoire ou tableau)
  - Réseau d'eau à la parcelle
  - Granulé de Polyéthylène et Rilsan ou Polypropylène destiné à l'extrusion de tuyaux d'irrigation à l'injection d'articles d'irrigation et pour films plastiques
- **Réseau de distribution**
  - Rampes comprenant goutteurs montés en série sur tuyaux PERD
  - Goutteurs en PP injecté
  - Microjets en PP injecté
  - Diffuseurs en laiton ou Polypropylène
  - Tuyaux capillaires en Polyéthylène
- **Accessoires de raccordement en métal ou polypropylène ou PVC**
  - Raccords pas de gaz, mamelons, manchons, réductions, tés, coudes, raccords union en PP, Rilsan ou PVC ou métal
  - Raccords plasjon de différents diamètres en PP, Rilsan ou PVC ou métal
  - Colliers, lanières de collier, rondelles, tés, croix, brides, boulons, embouts, collets et fermetures de bout de ligne en PP, Rilsan ou PVC ou métal

### **Matériel prévu pour l'équipement de la culture sous abris-serres**

- Feuillards galvanisés
- Fil machine laminé ou fil à chaud
- Filets tissés pour protection anti-gel
- Granulé EVA
- Granulé de PE destiné à la fabrication des films plastiques
- Tourbe enrichie
- Terreau enrichi
- Presse-mottes à moteur avec ou sans semoir automatique
- Equipements annexes de presse-mottes
- Vibreurs équipés de batteries ou à piles
- Equipements de ventilation des serres
- Equipements de chauffage et/ou climatisations de serres
- Le verre horticole
- Les perches en bois (ou poteaux) d'eucalyptus écorcées et non traitées d'une longueur allant de 2,30 m à 6 m et d'un diamètre de 12 cm à 18 cm au gros bout et de 6 cm à 8 cm au petit bout.

### Liste n°3

<b>MATERIELS DE FORAGE ET DE SONDAGE DESTINES A LA RECHERCHE ET A L'EXPLOITATION DES EAUX SOUTERRAINES</b>
--

Les produits donnés dans cette liste ont simplement besoin, pour bénéficier de l'exonération, du visa de la DPAE.

- Foreuses et sondeuses
- Machines et appareils de forage et de sondage (y compris les carottiers)
- Pompes à boue
- Compresseurs
- Tubes non soudés en métal
- Tubes soudés en métal d'une épaisseur supérieure ou égale à 4 mm.
- Crépines en fonte ou en acier
- Tiges de sondage
- Trépans et outils interchangeables de sondage et de forage
- Tubes crépinés en matières plastiques
- Tubes pleins en matières plastiques d'une quantité inférieur à 600 m de tubes accompagnant une machine de forage ou de sondage
- Une seule pompe accompagnant une machine de forage ou de sondage.

## Liste n°4

### PRODUITS ET MATERIELS EXONERES DU PAIEMENT DE LA TVA

Les produits ci-dessous ne payent pas de TVA, ni en cas d'importation ni en cas d'achat local. Il faut toutefois, obtenir, auprès des services locaux du Ministère de l'Agriculture, les documents qui justifient que ces produits sont destinés à un usage exclusivement agricole.

- Les engrais
- Les produits phytosanitaires
- Les tracteurs
- Les abri-serres
- Les moteurs à combustion interne stationnaire, les pompes à axe verticale et les motopompes dites "pompes immergées" ou "pompes submersibles"
- Le semoir simple ou combiné
- Le retarvator (fraise rotative)
- Le scarificateur
- Le sweep
- Le rodweeder
- L'épandeur d'engrais
- Le plantoir et les repiqueurs pour tubercules et plants
- Les moissonneuses-batteuses
- Les ramasseuses presses
- Les ramasseuses de graines
- Les ramasseuses chargeuses de canne à sucre et de betterave
- Les tracteurs à roues et à chenilles
- Les motoculteurs
- Les pivots mobiles
- Les appareils mécaniques à projeter des produits insecticides, fongicides, herbicides et similaires
- Le cover crop
- Les charrues
- Les moissonneuses
- Les poudreuses à semences
- Les ventilateurs anti-gelée
- Les canons anti-grêle
- Bulbes, oignons, tubercules, racines ...
- Les éléments entrant dans la fabrication des abris-serres
- Les appareils à jet de vapeur utilisés comme matériel de désinfection des sols
- Les décortiqueuses de céréales et leurs pièces et parties détachées
- Les conteneurs pour le stockage d'azote liquide et le transport de semences congelées d'animaux
- Les chisels
- Les sous-soleurs
- Les cultivateurs à dents
- Les stuble-plow
- Les herses
- Les Billonneurs
- Les buteuses et bineuses
- Les rouleaux agricoles tractés
- Les batteuses à poste fixe
- Les moissonneuses lieuses
- Les faucheuses rotatives ou alternatives
- Les girofaucheuses
- Les râteaux faneurs et les giroandaineurs
- Les ensileuses
- Les faucheuses conditionneuses
- Les hacheuses de paille
- Les débroussailleurs
- Les tailleuses de haies
- Les égreneuses
- Les effeuilleuses
- Les arracheuses de légumes
- Les épandeurs de fumier
- Les épandeurs de lisier
- Les ramasseuses et/ou andaineuses de pierres fixes

- Les barattes
- Les écrémeuses
- Les tanks réfrigérants
- Les abreuvoirs automatiques
- Le matériel apicole : machines à gaufrer, extracteurs de miel et maturateurs
- Les tarières.
- Matériel de micro-irrigation par goutte à goutte ou matériel d'irrigation par aspersion
- Pulpe sèche de betterave et luzerne déshydratée
- Son pelletisé, paille et paille mélassée pelletisées
- Préparation utilisée pour l'alimentation des veaux et des semences animales.
- Rutabagas, betteraves, fourragères, le foin, la luzerne, le trèfle, le sainfoin, les choux fourragers, le lupin, les vesces et produits fourragers similaires
- Mais hybride de semence
- Graines de semences de soja et de tournesol
- Son, remoulage et autres résidus de criblage de la mouture ou autres traitements de graines de céréales et de légumineuses et les produits d'origine végétale
- Graines de semences
- Graines de betterave à sucre
- Semences fourragères
- Plants de noyer
- Plants d'olivier
- Matériels de forage et de sondage destinés à la recherche et à l'exploitation des eaux souterraines
- Aéronefs destinés aux travaux agricoles aériens et leurs parties et pièces détachées
- Matériels et produits destinés à la lutte anti-acridienne